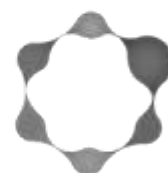


DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 27 OCTOBRE 2016



1- Ordre du jour	p3
2- Révision du SCOT de l'agglomération	p4
3- Engagement pour un meilleur financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets	p10
4- Commande publique : Poursuite des investissements assainissement	p11

1 – Ordre du jour

Séance plénière du jeudi 27 octobre 2016 à 10h00 au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral. **19 rapports sont à l'ordre du jour.**

1 – Approbation du Procès-verbal du Jeudi 29 septembre 2016

2 - Rapport No.125/2016/CACL

Comptabilisation en recettes exceptionnelles de recettes de l'année 2008 - Budget AEP

3 - Rapport No.126/2016/CACL

Comptabilisation en recettes exceptionnelles de recettes de l'année 2008 - Budget Assainissement

4 - Rapport No.127/2016/CACL

Comptabilisation en recettes exceptionnelles de recettes de l'année 2008 - Budget Principal

5 - Rapport No.128/2016/CACL

Comptabilisation en dépenses exceptionnelles de dépenses de l'année 2008 – Budget Principal

6 - Rapport No.129/2016/CACL

Comptabilisation en dépenses exceptionnelles de dépenses EDF – Budget Principal

7 - Rapport No.130/2016/CACL

Décision modificative n°1 - Budget AEP

8 - Rapport No.131/2016/CACL

Décision modificative n°1 - Budget Assainissement

9 - Rapport No.132/2016/CACL

Décision modificative n°2 - Budget Principal

10 - Rapport d'information

Présentation du bilan de la rentrée scolaire 2016/2017

11 - Rapport d'information

Présentation de l'état d'avancement du Plan Paysage et remise des prix du concours photographique

12 - Rapport d'information

Présentation des premiers éléments du diagnostic du SCoT

13 - Rapport No.133/2016/CACL

Validation de l'avenant 2 au CPER et de l'accord cadre ADEME – Intégration des recettes et définitions des nouveaux projets à financer sur 2017

14 – Rapport d'information

Eco-organismes

15 - Rapport No.134/2016/CACL

Validation du projet « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 2 » et de son plan de financement.

16 - Rapport No.135/2016/CACL

Validation du projet « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – BV Cabassou Madeleine – Phase 2 » et de son plan de financement.

17 - Rapport No.136/2016/CACL

Validation du projet « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – BV Raban Mango – Phase 2 » et de son plan de financement.

18 - Rapport No.137/2016/CACL

Validation du principe de rétrocession des ouvrages d'assainissement réalisés dans le cadre de l'opération « ZAC de Copaya » réalisée par la SEMSAMAR.

19 - Rapport No.138/2016/CACL

Création d'emplois

Qu'est-ce que le SCOT ?

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale de la CACL est un document cadre de planification pour définir la stratégie de développement intercommunal en matière d'aménagement. Le premier SCOT avait été approuvé en juin 2011 par la CCCL devenue CACL en janvier 2012. La révision du SCOT est une poursuite de cette planification qui permettra d'accorder les volontés politiques aux évolutions d'un territoire dynamique.



Le Rapport de présentation

explique les choix retenus et établit une évaluation environnementale du projet

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

expose la stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir (quels objectifs retenus et pourquoi)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

définit les règles à respecter par les Communes pour que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et chaque aménagement (nouvel équipement public, ZAC, etc.) restent cohérents avec le SCOT

Eléments de diagnostic dans le cadre de la révision du SCOT

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR DEMOGRAPHIE ET MISE EN PERSPECTIVE

FORCES	FAIBLESSES
<p>La population affiche un taux de croissance supérieur à la moyenne régionale dans certaines communes : le passage de seuils à moyen terme pourra permettre aux communes d'envisager de se doter d'équipements et de services nouveaux.</p> <p>La population est particulièrement jeune comme pour l'ensemble de la Guyane.</p> <p>Le poids relatif des personnes âgées susceptibles de nécessiter des services spécifiques est limité : les plus de 60 ans représentent seulement 10% de la population sur le territoire de la CACL.</p>	<p>Plus de 50% de la population a moins de 30 ans en 2016 : il en découle une série d'enjeux bien spécifiques que le territoire doit prendre en charge (enseignement y compris cantines, santé, sports, loisirs, culture, déplacement, etc....).</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>La poursuite de l'augmentation de la population en Guyane et donc du nombre d'habitants de la centralité urbaine va induire une augmentation a priori proportionnelle de la demande alimentaire pour des produits locaux, de la demande pour des séjours courts ou longs au sein des espaces naturels proches.</p>	<p>Une augmentation trop rapide de la population résidente sans rapport avec la capacité des communes à gérer l'afflux, et synonyme de besoins exponentiels en termes d'enseignement au moins primaire, de services de base et d'équipements.</p> <p>Une incapacité des communes à répondre aux besoins des jeunes et des personnes en difficultés du fait d'une augmentation trop rapide la population résidente.</p> <p>La population jeune est une force aujourd'hui mais dans le cadre d'un document ayant une projection à 20 ans il faudra nécessairement tenir compte du vieillissement à venir des 30/ 40 ans actuels et des besoins afférents.</p>

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR LOGEMENT ET MISE EN PERSPECTIVE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique de constructions dynamique ▪ Une volonté de répondre favorablement aux besoins de la population en terme d'accessibilité aux logements, en diversité des types de logements, ... ▪ Un parc de logements locatifs aidés développé sur les polarités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation du taux de vacance entre 1999 et 2016 ; ▪ Une faible diversité des types d'habitat, et un parc de logements locatifs insuffisants par rapport à la demande de la population ; ▪ Le phénomène de desserrement des ménages se poursuit : nécessité de construire de nouveaux logements pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire. ▪ Des processus de changements socio-démo-graphiques qui entraînent de nouveaux besoins en logement : <ul style="list-style-type: none"> - En nombre (dessalement) - En type (taille, accessibilité, service) - En accessibilité financière (coût du logement)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter l'habitat sur une partie du territoire ; ▪ Mettre en valeur le patrimoine bâti ; ▪ Adapter une offre d'habitats, d'équipements et de services pour les populations vieillissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une non-réponse aux besoins de la population qui entraîne une augmentation du phénomène d'habitat spontané sur l'ensemble du territoire.

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR EQUIPEMENT ET MISE EN PERSPECTIVE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignement du 1^{er} et du 2^{ème} degré est bien présent au sein de la CACL ▪ Les services de base à la population offrent une palette diversifiée : gendarmerie, poste, coiffure, vétérinaire, restaurants... ▪ Les communes rurales complètent les besoins de la population avec des services locaux ; ▪ L'offre en équipements sportifs et de loisirs est variable selon les communes de la CACL mais reste élevée comparativement à la Guyane ; ▪ Une offre élargie d'événements festifs est proposée dans les communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services de santé sont peu développés sur le territoire de la CACL (centres de santé, pharmacies, ambulance, établissements d'accueil pour personnes âgées, ...) et devront être réfléchis pour répondre aux besoins futurs de la population.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la base des complémentarités entre les communes rurales et la centralité urbaine, compléter progressivement l'offre de service de base aux populations, en répondant en priorité aux besoins de la petite enfance, des jeunes de moins de 15 ans et des adolescents. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une incapacité des communes à répondre aux besoins croissants en termes de services de santé pour une population en forte croissance ▪ La difficile mise en place de l'ensemble des services de base aux populations jeunes constitue un des enjeux prioritaires (petit enfance, restauration scolaire, garderie, centres aérés, etc...) ▪ Une diminution de l'attractivité des territoires ruraux liée à des services limités pour la population.

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET MISE EN PERSPECTIVE

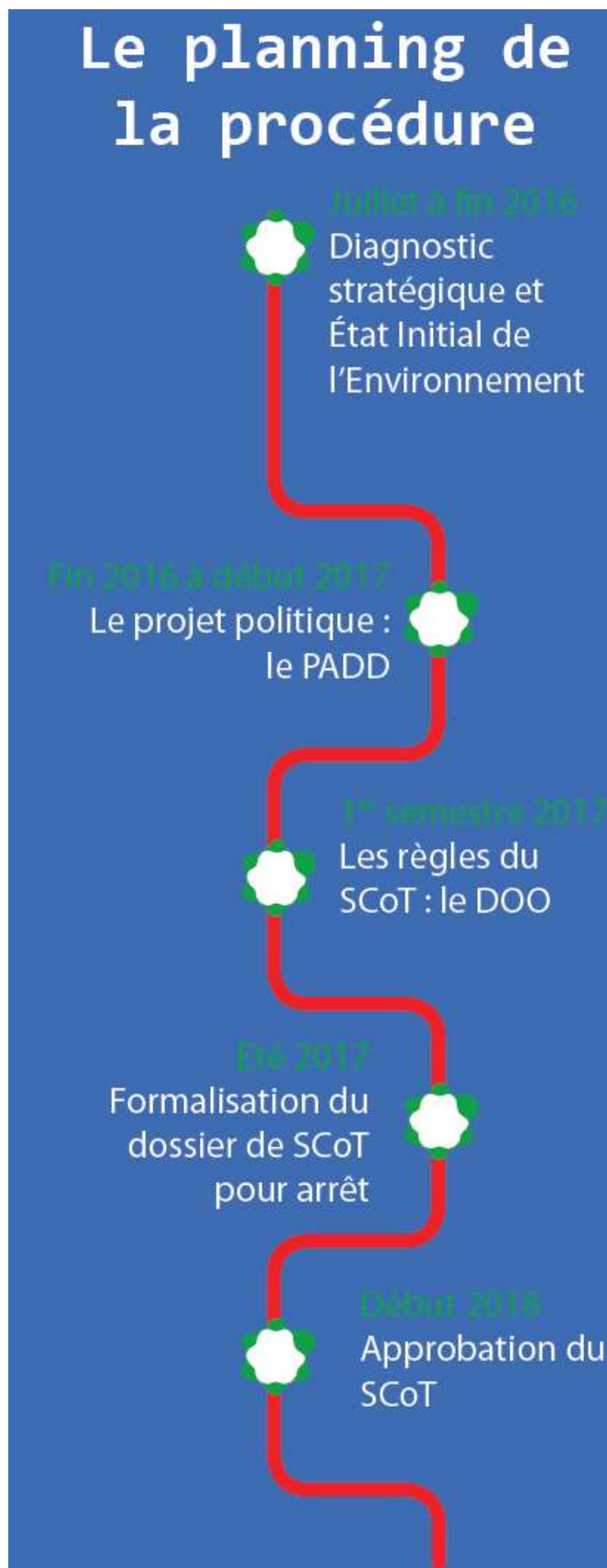
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les distances entre les communes restent raisonnables à l'échelle de la Guyane, même si les temps de parcours peuvent être particulièrement longs. ▪ Une répartition plutôt favorable à ce jour entre les principaux bourgs, les écarts et le maillage du réseau routier et une concentration des activités et de la population le long des axes routiers structurants. ▪ Une porte d'entrée du territoire principalement tournée vers la voie aérienne et voie portuaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La périurbanisation marque durablement certaines parties du territoire avec des opérations importantes de logements et une dépendance marquée en termes d'emplois des territoires ruraux vis-à-vis des zones urbaines : augmentation des distances domicile-travail, engorgements plus nombreux aux portes de Cayenne, ... ▪ Les flux dominants s'organisent d'est en ouest laissant orphelins en termes de fréquentation certaines parties du territoire localisées en profondeur et éloignées des deux routes nationales. ▪ Le maillage routier apparaît déséquilibré et moyennement satisfaisant. ▪ Les alternatives à la voiture individuelle sont faibles.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'échelle de la Guyane, les territoires ruraux sont proches de la centralité urbaine et ils constituent la porte de sortie par le réseau routier de l'îlot de Cayenne. ▪ La mise en place d'un réseau de transport en commun performant permettrait de désengorger les axes routiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation au sein du territoire de la CACL d'opérations de logement de grande envergure est susceptible de déstabiliser la vie des communes et d'engranger une saturation abondante des réseaux de transport.

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR ENVIRONNEMENT ET MISE EN PERSPECTIVE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'importance des sites aquatiques et l'immensité des espaces naturels protégés, reconnus pour leur biodiversité, offrent un potentiel touristique important ; ▪ De forts potentiels de production d'énergie renouvelables sur le territoire grâce aux ressources naturelles (solaire, hydraulique,) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des espaces naturels riches en biodiversité et des sites historiques de qualité peu ou pas mis en valeur ; ▪ Une ressource en eau potable qui subit de forte pression et à la qualité parfois médiocre
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser la biodiversité, le patrimoine artisanal culturel et historique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisation non contrôlée du territoire peut causer la dénaturation de certains zones à caractère environnemental intéressante ▪ La périurbanisation et l'habitat spontané peuvent déstructurer les corridors écologiques.

ACTUALISATION DE L'INDICATEUR AGRICULTURE ET MISE EN PERSPECTIVE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La géographie du territoire (en particulier les zones planes des communes de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria) est plutôt favorable à l'agriculture. ▪ La présence du port de Dégrad des Cannes permet un accès compétitif aux intrants de l'agriculture pour les exploitations agricoles. ▪ La zone urbanisée de Cayenne permet un écoulement proche aussi bien en circuits courts via les différents marchés de plein air qu'en circuits longs auprès des grandes surfaces situés dans l'ilot de Cayenne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principaux producteurs de fruits et légumes privilégient un fonctionnement familial et les ventes via les circuits courts : cette filière n'est pas structurée pour répondre aux besoins des circuits longs (grossistes, restauration collective, ...) ▪ La restauration collective intègre dans son offre peu de produits frais locaux (notamment fruits et légumes) et s'approvisionne de façon marginale.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à la demande de la restauration collective en fruits et légumes par la structuration d'une offre adaptée de produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté à préserver et mobiliser les meilleures terres pour les activités agricoles. ▪ Difficulté croissante à installer des nouveaux agriculteurs dans des parcours diversifiés ▪ Développement trop lent de la production agricole pour répondre à la rapide augmentation de la demande alimentaire



*

PADD :

Projet d'aménagement et de développement durable

DOO :

Document d'Orientation et d'Objectifs

3 - Engagement pour un meilleur financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets

La CACL s'est engagée dans une démarche pour rendre un service public auprès des usagers dans les meilleures conditions de services possibles à un niveau de tarif n'ayant pas évolué depuis 2007.

Pour ce faire, la CACL a sollicité les Eco-organismes chargés par le gouvernement de mettre en place le dispositif dit de « responsabilité élargie des producteurs » ou REP, principe de pollueur-payeur. Au travers de ce dispositif le consommateur reverse aux industriels une éco-participation qui est par la suite mise à contribution:

- soit pour organiser des prestations réalisées par les éco-organismes dans le cas d'organismes dits « opérateurs » - cas de certains déchets collectés en déchetterie par les Eco-organismes,
- soit pour reverser une participation aux collectivités vis-à-vis des prestations dans le cas d'organismes dits « financiers » - cas des emballages ménagers par exemple.

Le principe des lois Grenelles visait à obtenir un soutien des industriels à hauteur de 80% du coût du service. Dans ce but, les industriels et les ministères ont défini un « coût optimisé » sur le quel repose l'objectif de soutien des Eco-organismes.

Toutefois les Eco-organismes, soutenant que ce coût doit être basé sur un coût optimisé, ne financent que 10 % du coût total. En définitive, ce sont donc les contribuables, et non les industriels, qui financent ce dispositif contrairement aux objectifs des textes.

La CACL a ainsi soutenu un amendement dans le but de permettre un meilleur retour pour les territoires avec un soutien complémentaire. Toutefois l'amendement adopté n'ayant pas été chiffré ni encadré, la Présidente de l'agglo, continue un travail de coordination avec les autres EPCI du territoire, la CTG, les députés, les sénateurs et l'ADEME afin de faire valoir des spécificités dans le cadre des négociations sur les futurs agréments relatifs aux emballages et aux papiers.

Les filières REP pour les DOM devraient désormais intégrer nécessairement un soutien financier spécifique pour le développement de la filière de collecte, de tri et de traitement en tenant compte de la réalité du contexte des outre-mer et être définis sur avis de l'ADEME.

4 – Commande publique : Poursuite des investissements assainissement

ASSAINISSEMENT DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE - BV ROSERAIE MADELEINE - PHASE 2

La CACL poursuit la mise en œuvre de l'assainissement collectif dans les cités périphériques au centre-ville de Cayenne.

Ainsi, les travaux de la phase 1 du bassin versant Roseraie Madeleine sont actuellement en cours tandis que les marchés de travaux relatifs aux phases 1 des bassins versants Cabassou Madeleine et Raban Mango sont en cours d'attribution.

Périmètre de l'opération

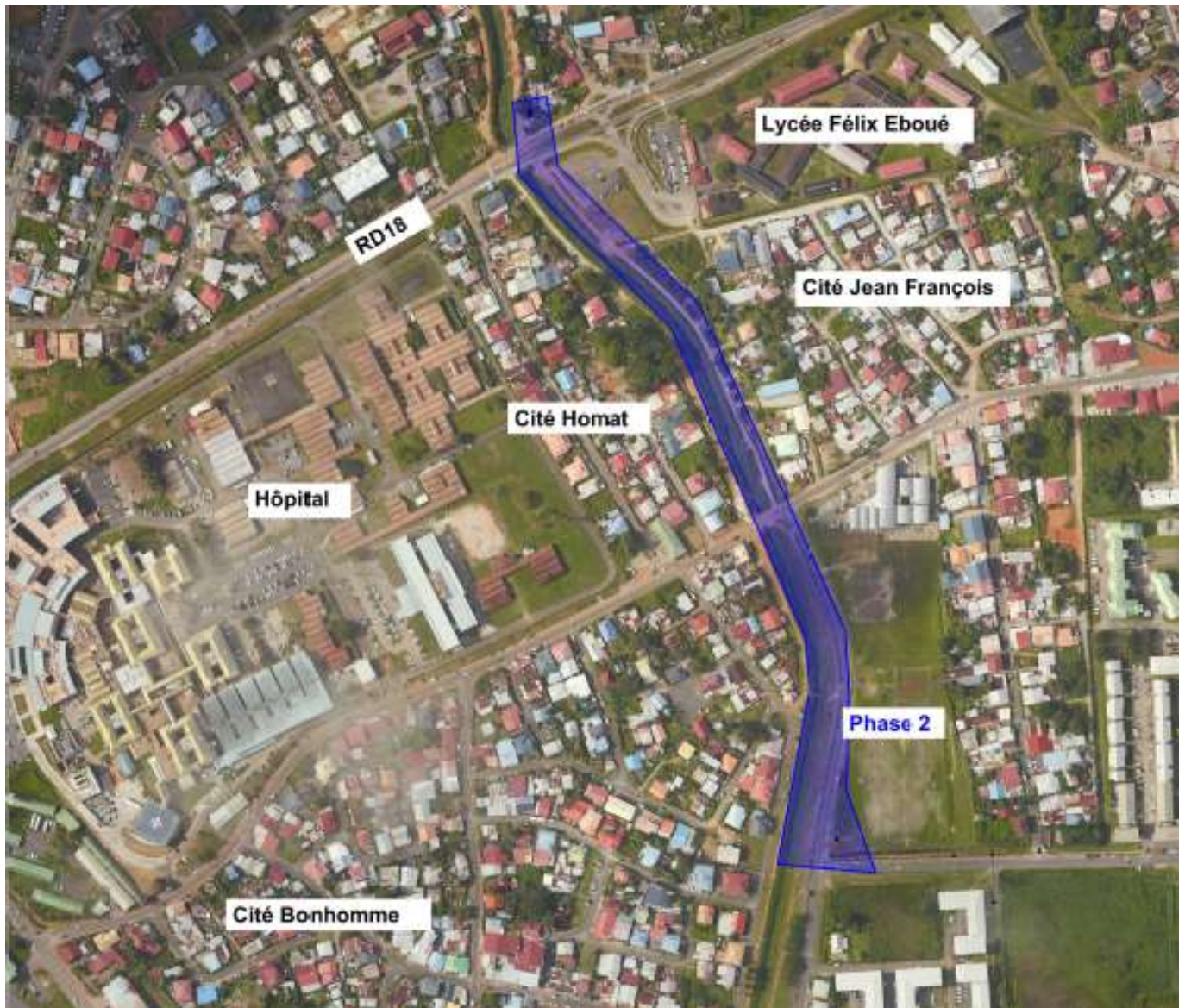


Plan de financement prévisionnel

	Taux d'aide	Montant de l'aide (en €)
FEDER	40%	1 080 240 €
ETAT (ONEMA)	30%	810 180 €
Autofinancement (CACL)	30%	810 180 €
TOTAL	100%	2 700 600 €

ASSAINISSEMENT DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE - BV CABASSOU MADELEINE - PHASE 2

Périmètre de l'opération





Plan de financement prévisionnel

	Taux d'aide	Montant de l'aide (en €)
FEDER	40%	908 400 €
ETAT (ONEMA)	30%	681 300 €
Autofinancement (CACL)	30%	681 300 €
TOTAL	100%	2 271 000 €

CONTACT PRESSE

Eric LAFONTAINE

Directeur de Cabinet

Cabinet de la Présidente de la CACL

0594 28 91 08 / 0694 20 78 46

eric.lafontaine@cacl-guyane.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Cassandre PADOVANI

Responsable Communication

05 94 28 90 56 / 06 94 20 02 92

cassandre.neron-padovani@cacl-guyane.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Chemin de la Chaumière - Quartier Balata - 97351 Matoury

Tel: 0594 28 67 80 - Fax: 0534 28 28 20 -- www.cacl-guyane.fr

